

-----  
**Commune de BRUYERES-LE-CHATEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° DCM2021/01**

**Date de Convocation** : 25/02/2021

**Date d'Affichage** : 25/02/2021

**Nombre de Conseillers** :

**EN EXERCICE** : 23

**PRESENTS** : 19

**VOTANTS** : 22

L'an deux mil vingt et un le quatre mars à 19 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 février 2021, s'est réuni à l'Espace Bruyères Loisirs Culture, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : François ALLERMOZ, Camille BERTINE, Hervé DEJOUX, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Bruno GERVOT, Arnaud GIRARD, Damien HENO, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Richard LEGLAIVE, Valérie PAMART, Joël PEROT, Sébastien PION, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Nathalie RAYMON, Thierry ROUYER, Lucile TISSERAND, Gwenaëlle WARNET. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Christel BLAISE par M.LEGLAIVE, Willy DESHAYES et Amélia PEREIRA par M.ROUYER.

Absente excusée : Virginie MARTINS-MELO,

Secrétaire de séance : Mme BERTINE

**OBJET : Liste des marchés conclus en 2020**

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n°DCM2020/18 du 10/06/2020 portant délégation au maire au titre de l'article L.2122-22 :

La personne publique est tenue de publier, au cours du premier trimestre, une liste des marchés conclus l'année précédente. Cette liste doit distinguer les marchés de travaux, de fournitures & de services ; les marchés doivent être regroupés en fonction de leur prix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de la publication de la liste des marchés ci-dessous conclus au titre de l'année 2020 :

Objet	Nom attributaire	Accepté le	Montant HT
<b><i>Marchés de fournitures et services</i></b>			
Prestations de ménage et de nettoyage au pôle éducatif « L'arc-en-ciel des savoirs »	PMS MULTISERVICES	30/01/2020	32 953.41 €
SPS Maison de santé	QUALICONSULT	31/07/2020	4 680.00 €
SPS dojo gymnase	QUALICONSULT	15/12/2020	5 085.00 €
Bureau de contrôle dojo gymnase	QUALICONSULT	15/12/2020	6 670.00 €

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour copie certifiée conforme au Registre,  
Le Maire,

Thierry ROUYER